

Aide-mémoire français concernant le futur régime économique et financier de la Ruhr (1945)

Légende: Dans cette note anonyme, les services du Quai d'Orsay examinent les motivations politiques et les conséquences économiques de la mise en oeuvre dans la Ruhr d'un régime de contrôle international.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AME. 58/1/14.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/aide_memoire_francais_concernant_le_futur_regime_economique_et_financier_de_la_ruhr_1945-fr-be1b14b1-b622-4c40-9ebe-df9c7ea61676.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Aide-mémoire français concernant le futur régime économique et financier de la Ruhr (1945)

1. — Le présent aide-mémoire a pour objet de présenter un exposé préliminaire des conséquences économiques et financières de l'institution dans la Ruhr d'un régime international, tel qu'il est actuellement préconisé par le Gouvernement français (Aide-mémoire de l'Ambassadeur de France à Londres du 31 août 1945 et rapport du 12 octobre 1945 sur la Rhénanie et la Ruhr).

2. — Il importe au préalable de souligner que le souci du Gouvernement français de détacher de l'Allemagne le territoire de la Ruhr et de le soumettre à un régime international séparé, est dicté avant tout par des considérations de sécurité et non par des raisons économiques. L'importance de cette solution pour la sécurité future de l'Europe apparaît en effet nettement lorsqu'on se rappelle que, compte tenu des amputations orientales et du rattachement de la Sarre au territoire douanier français, l'Allemagne perdrait, par le détachement du bassin westphalien, la grande majorité des ressources qui lui seraient nécessaires pour refaire la guerre, c'est-à-dire plus de

- 95% du charbon,
- 78% de la fonte,
- 80% de l'acier,
- 78% des produits laminés,

qui existaient avant la guerre dans le Reich.

3. — Le Gouvernement français estime toutefois, que cette amputation, fondamentale du point de vue politique, pourrait constituer, quelles que puissent être, au début, les difficultés économiques et financières qui en résultent, un élément important de la reconstruction de l'Europe et de sa prospérité. Le présent aide-mémoire ne contient qu'un exposé général de cette thèse. Les données statistiques sur la production des régions rhénane et westphalienne sont difficiles à réunir, mais, à notre avis les précisions supplémentaires qui devront être recherchées ne sont pas de nature à modifier les conclusions de cette première étude.

4. — Pour répondre aux questions qui se posent, nous pensons qu'il est nécessaire d'étudier les conséquences du futur régime politique de la Ruhr dans les domaines ci-après:

I. — Programme de désarmement économique de la Ruhr et sort de ses différentes industries.

II. — Régime futur de la propriété dans la Ruhr.

III. — Problème de la main-d'œuvre.

IV. — Régime douanier et militaire et influence de la solution préconisée sur la situation économique de divers autres pays et notamment de l'Allemagne.

I. — Désarmement économique de la Ruhr et sort de ses principales industries.

5. — Le fait d'arracher la Ruhr au contrôle du Reich n'implique pas qu'il ne faille appliquer dans ce territoire les règles de désarmement économique qui sont valables pour l'Allemagne. Dans la Ruhr comme dans l'Allemagne centrale, les industries de guerre devront disparaître totalement.

6. — Cette formule ne signifie nullement que le territoire de la Ruhr sera privé de toutes ses industries. Il existe d'importantes industries de transformation, utiles pour la période de paix, qui devront y être maintenues. Certaines productions qui sont actuellement situées au centre de l'Allemagne pourront être transportées dans la Ruhr sous le contrôle interallié. Les liens économiques qui existaient entre la Ruhr et l'Allemagne ne seront bien entendu pas entièrement rompus. Mais en rendant l'Allemagne tributaire pour certains produits essentiels d'une Ruhr gouvernée par les Alliés, nous aurons contribué au désarmement

économique du Reich. En même temps le Gouvernement international de la Ruhr pourra et devra aménager la production intérieure de telle sorte que ce territoire ne constitue pas un élément perturbateur pour les économies voisines dans la recherche des débouchés extérieurs.

C'est dans cet esprit qu'il convient d'examiner quelle devrait être dans la Ruhr l'évolution de l'industrie sidérurgique et mécanique, de la production houillère, de la production d'énergie, de l'industrie chimique et de diverses autres industries.

A) Industrie sidérurgique et constructions mécaniques.

7. — Une première réduction massive sera apportée à la production sidérurgique et mécanique de la Ruhr par l'application à ces industries du principe de la suppression de toute fabrication de guerre; ceci implique le transfert au titre des réparations, ou à défaut la destruction, de tous ateliers de grosse forge, de gros emboutissage, des laminoirs à grosse tôle pour blindage et gros ronds, des ateliers d'usinage de canons, des fabriques de moteurs d'avions, etc... et par conséquent une diminution corrélative des moyens de production de fonte et d'acier. Les aciers de qualité fabriqués au four électrique sont avant tout nécessaire aux armées, on devra donc supprimer les aciéries électriques de la Ruhr. Il semble qu'une partie de leur matériel pourra utilement être transférée dans les pays alliés au titre des réparations; il en est de même en ce qui concerne l'industrie des machines-outils.

8. — Ainsi les industries sidérurgiques et mécaniques qui pourront subsister dans la Ruhr ne seront que celles tendant à la satisfaction d'une économie de paix.

A cet égard, dans une mesure à déterminer, la Ruhr devra être alimentée en demi-produits sidérurgiques par l'industrie française de Lorraine, en échange d'envois par la Ruhr de fines à coke ou de coke. Il en résultera une diminution de la production de fonte et d'acier dans la Ruhr, dont l'activité sera davantage concentrée sur le laminage et l'obtention de produits comportant un plus grand degré de finition.

La production sidérurgique allemande et la production franco-belgo-luxembourgeoise demeureront étroitement liées, mais la production de fonte et d'acier des Alliés serait augmentée au détriment de la production de la Ruhr. Au lieu d'exporter le minerai de fer français en Allemagne, nous importerions le coke et les fines à coke en Lorraine. La Lorraine serait ainsi amenée à fournir à l'industrie de transformation de la Ruhr de l'acier en vue de la fabrication et de l'exportation des produits finis. Cette exportation pourrait être faite dans le monde entier, mais tout particulièrement vers l'Allemagne et l'Europe orientale.

9. — En définitive, on pourrait procéder, une fois les fabrications d'armes supprimées, à une réduction substantielle des industries sidérurgiques et mécaniques de la Ruhr; des chiffres définitifs ne peuvent être donnés qu'après une étude plus approfondie. Leur rétablissement sera par ailleurs fonction de la réduction de la capacité industrielle du reste de l'Allemagne, principal client de la Ruhr. Toutefois, un premier examen a conduit les services français à penser qu'un chiffre de production pour l'Allemagne et la Ruhr de 6 millions de tonnes d'acier par an (Sarre et Silésie exclues) paraît pouvoir suffire pour couvrir les besoins normaux de l'Allemagne et alimenter une certaine exportation de produits laminés. La ventilation à opérer entre les productions sidérurgiques de la Ruhr et de l'Allemagne doit donner lieu à une étude ultérieure. De plus, eu égard aux difficultés de préciser d'ores et déjà les besoins d'acier de l'Europe pendant la période de reconstruction, une marge supplémentaire de sécurité de 2 millions de tonnes pourrait être normalement laissée à la Ruhr, à titre de réserve.

L'alimentation en minerai de la sidérurgie de la Ruhr devra être demandée tout d'abord au minerai allemand puis au minerai lorrain. Ce minerai devra intervenir pour une fraction aussi grande que possible des besoins de la Ruhr, le complément serait demandé aux importations de Suède et d'Afrique du Nord. Tout ce minerai arrivant par le Rhin, le contrôle de son tonnage serait chose aisée.

B) Production houillère

10. — Il y a tout intérêt à maintenir et même à développer dans la mesure du possible l'exploitation des

charbons de la Ruhr. Cette production atteignait 120 millions de tonnes par an en 1943. Elle n'était que de 100 millions de tonnes en 1937, dont 60 étaient destinées à l'Allemagne, 40 à l'exportation, pour les deux tiers dans les pays de l'Ouest: (France: 12 à 15 millions, Belgique, Pays-Bas, pour le reste en Italie, en Suisse et en Scandinavie).

11. — Les besoins de la Ruhr et de l'Allemagne seront forcément très diminués. Il sera possible de relever très sensiblement le montant que la France absorbera ainsi que les envois vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie. Il s'agirait essentiellement de fines à coke et de coke. Il faut prévoir, en effet, pendant les années qui viennent, une diminution de nos exportations d'Angleterre, par suite de la baisse de la production britannique ⁽¹⁾.

La France a en outre le souci d'importer moins de coke que de fines à coke, de telle sorte que son économie puisse bénéficier du gaz et des sous-produits tirés de la cokéfaction du charbon.

L'industrie houillère demeurerait donc en Ruhr un grand facteur d'activité et continuerait à occuper la majeure partie des 250.000 ouvriers et employés qui y travaillaient avant la guerre.

C) Production d'énergie.

12. — La Ruhr est grande productrice d'énergie: électricité fournie par des centrales au gaz et au charbon, gaz fourni par ses cokeries et ses hauts-fourneaux. Elle exporte ces deux modes d'énergie loin au-delà des limites de son bassin.

13. — La production d'énergie subira automatiquement une réduction substantielle du fait des mesures proposées plus haut (diminution de la production de coke et de fonte). Nous pensons qu'il y aurait lieu de ne mettre en vigueur aucune mesure supplémentaire tendant à réduire encore la production d'énergie en Ruhr.

14. — En outre, il serait très souhaitable de voir s'organiser des envois d'énergie de la Ruhr vers les pays situés à l'ouest: France, Belgique et Hollande, par la construction de conduites pour le transport du gaz à longue distance et surtout de lignes électriques à haute tension.

D) Industries chimiques.

15. — L'industrie chimique de la Ruhr devra être soumise aux règles générales de destruction, de transfert et de contrôle prévues pour le reste de l'Allemagne. On commencera notamment par supprimer toutes les fabrications considérées comme utiles à la guerre et au premier rang celles de l'essence synthétique.

16. — Le reste de l'industrie chimique subira automatiquement certaines réductions comme suite à la diminution du nombre des cokeries. D'une manière générale on cherchera à exporter la houille, suivant les formules générales indiquées plus haut, plutôt que de la laisser sur place, en vue de permettre toutes les industries qui en dérivent.

17. — Toutefois, une industrie chimique limitée trouvant ses débouchés principalement en Allemagne pour les besoins de paix devra subsister dans la Ruhr (notamment les industries de l'azote et des engrais azotés nécessaires à l'agriculture allemande).

E) Industries diverses.

18. — Aluminium — Les directives françaises prévoient la suppression complète de la production d'aluminium en Allemagne. Toutefois, il existe dans la Ruhr, près de Lunen, un ensemble important de production d'alumine (90.000 tonnes) et d'aluminium (45.000 tonnes) fonctionnant dans des conditions économiques. Si une production d'aluminium réduite est maintenue en Allemagne (par exemple 25.000 tonnes par an), on pourrait concevoir de concentrer la fabrication en totalité dans l'usine de Lunen. Le contrôle serait ainsi meilleur que si certaines installations demeuraient autorisées au cœur de l'Allemagne.

19. — Une certaine activité devra être laissée aux autres industries de la Ruhr, dont la fabrication correspond à des besoins de paix: industries textiles, du cuir, de l'alimentation, etc... En dehors de la consommation locale des débouchés seraient donnés à ces usines, principalement vers l'Allemagne et vers l'Europe Centrale et Orientale. Dans l'établissement de ces courants commerciaux on devra évidemment tenir compte des intérêts légitimes des Nations Alliées.

II — Régime futur de la propriété dans la Ruhr.

20. — En supposant la Ruhr industrialisée, en supposant que l'autorité internationale oriente dans le sens indiqué plus haut les industries de ce territoire, il convient de se demander quel sera le statut des entreprises qu'elle contient. Il est exclu de laisser les mines entre les mains de leurs propriétaires actuels. Pour des raisons politiques et de sécurité, il sera également nécessaire d'exproprier les dirigeants actuels de l'industrie lourde. Cette politique exigera la prise en mains des entreprises par un personnel de direction nouveau, ou en tout cas leur contrôle étroit. Elle pose pour toutes les Nations Alliées appelées à participer au Gouvernement international un problème de personnel. Les Nations intéressées devront évidemment songer, le plus tôt possible, à recruter les cadres de direction nécessaires, les techniciens pouvant être trouvés dans le personnel allemand.

21. — L'expropriation pure et simple paraît en fait la seule solution. Elle aura pour conséquence une rupture brutale de tous les liens financiers qui unissent actuellement l'industrie de la Ruhr et les places de Cologne et surtout de Francfort.

22. — Qui, dans ces conditions, reprendra dans le cas des territoires de la Ruhr les droits de propriété ainsi rendus vacants? Il ne semble pas que nous devions recourir aux intérêts privés. Ainsi la solution qui paraît devoir prévaloir est celle de la prise en main de ces activités industrielles par des consortiums internationaux dont les actions seraient détenues par les Etats chargés de la gestion. Ces Etats, dans la mesure où les possibilités des sociétés expropriées ne seraient pas suffisantes pour fournir des fonds de roulement nécessaires, devraient approvisionner le consortium. Les bénéfices réalisés, dans la mesure où ils ne seraient pas réinvestis dans les entreprises, seraient répartis entre les Nations Alliées, à valoir sur les Réparations dues par l'Allemagne, ou utilisées à toute autre fin (notamment au paiement des importations reconnues indispensables de l'Allemagne).

III — Problème de la main-d'œuvre

23. — Nous devons étudier d'une façon toute spéciale les conséquences d'une pareille internationalisation de la Ruhr sur la situation démographique et notamment sur la main-d'œuvre. Il est évident que l'ensemble des mesures suggérées aura pour conséquence, d'une manière générale une réduction des besoins de main-d'œuvre de la Ruhr.

24. — Toutefois, on peut penser que, en regard de cette réduction, viendra s'inscrire une diminution importante de la population ouvrière de la Ruhr par le départ de tous les étrangers qui s'y trouvent. Avant la guerre, la Ruhr comportait des groupements nombreux d'ouvriers polonais qui, sans doute, souhaiteront rentrer dans leur pays d'origine. Depuis la guerre, le Gouvernement nazi avait introduit dans la Ruhr un très grand nombre d'ouvriers étrangers amenés de force (français, hollandais, polonais, ukrainiens, belges, italiens). D'après certaines statistiques, la proportion des étrangers atteignait 60% en 1943; il est évident que tous ces ouvriers quittent actuellement l'Allemagne.

25. — Il reste à se demander comment les effectifs allemands qui demeureront dans la Ruhr s'adapteront aux nouveaux emplois qui leur seront donnés. Il est impossible de le dire a priori.

A la lumière des observations qui précèdent on peut cependant estimer que les mouvements de populations qui auront lieu dans la Ruhr ne seront pas d'une ampleur considérable et qu'aucune perturbation importante n'en pourra résulter. En toute hypothèse ces mouvements ne seront pas différents de ceux qui auraient dû intervenir si la Ruhr était restée partie intégrante de l'Allemagne.

IV — Régime douanier et militaire et conséquences en ce qui concerne les échanges internationaux.

26. — Il est évidemment difficile de décrire avec précision à l'avance quel devra être le régime douanier et militaire de la Ruhr et les conséquences de son internationalisation en ce qui concerne les échanges internationaux. Le manque de statistiques et d'informations récentes sur la production en Allemagne ne permet que de formuler des hypothèses.

27. — Il faut bien toutefois rappeler que la solution préconisée par le Gouvernement français est avant tout dictée par le souci de la sécurité future. On pourra toujours démontrer, chiffres à l'appui, qu'elle est économiquement peu rationnelle. On pourra dire qu'il ne convient pas de créer une nouvelle entité douanière en Europe, alors que tout doit nous conduire à étendre les espaces économiques libres. On pourrait aller jusqu'à dire que la solution optima au strict point de vue des économistes serait la constitution du grand Reich. Il faut répondre à cela que le Gouvernement français ne songe nullement à justifier ses conceptions par des considérations économiques.

28. — Les économies tendent forcément à adapter aux solutions territoriales imposées par la politique. Mais dans le cas présent il nous paraît que la solution que nous avons en vue non seulement répond aux nécessités essentielles de la sécurité, mais pourrait être un facteur important de la reconstruction de l'Europe et de sa prospérité.

29. — Il ne s'agit pas tout d'abord de créer des barrières douanières aux frontières du territoire de la Ruhr. Un cordon douanier sera naturellement établi entre la Ruhr et les territoires qui l'entourent, mais ce dispositif aura essentiellement pour objet de permettre à la Commission internationale de contrôler l'exécution des mesures qu'elle aura adoptées.

30. — Le détachement économique et politique de la Ruhr impliquera la création d'une monnaie nouvelle. Une banque d'émission devra être fondée à cet effet. Elle trouvera aisément dans l'excédent de la balance des comptes l'encaisse qui lui sera nécessaire.

31. — Il nous faut répondre ici à une objection qui a été faite spécialement en Grande-Bretagne un détachement du territoire de la Ruhr. On a dit que cette solution priverait l'ancien Reich de la part la plus importante de ses ressources et laisserait ainsi au centre de l'Europe une population qui serait de l'ordre de 50 millions d'habitants dans un état constant de détresse, de telle sorte que seraient entretenues les causes permanentes de troubles et une menace à la tranquillité de l'Europe. Il est vrai que l'internationalisation de la Ruhr créera en Allemagne au début un déséquilibre économique important qui s'ajoutera aux difficultés résultant de l'annexion du bassin silésien par la Pologne.

Les exportations allemandes de charbon et coke, de produits sidérurgiques, de produits métallurgiques finis et semi élaborés et même de textiles et de produits chimiques tomberont dans des proportions considérables. Les importations de l'Allemagne pourront sans doute être diminuées du fait que ses besoins d'armement seront réduits à néant. Mais il sera toujours indispensable, même en admettant que la production agricole de l'Allemagne soit poussée au maximum, de prévoir la nécessité d'acheter à l'extérieur un tonnage très élevé de produits alimentaires. En 1937, une Allemagne de 60 millions d'habitants importait pour 427 millions de marks de céréales, et pour 940 millions de marks de viande, bétail, produits laitiers, fruits oléagineux, café, thé, etc... Une Allemagne de 50 millions d'habitants devrait donc demeurer largement importatrice de denrées alimentaires.

32. — Il est donc certain que, pendant la période de réadaptation de son économie, la nouvelle Allemagne aura de grandes difficultés à régler le déficit de sa balance commerciale. Comment peut-on imaginer que ce déficit pourrait être comblé?

a) Il faut tout d'abord observer que le détachement de la Ruhr et de la Sarre mettra hors de la collectivité allemande des populations, qui, parce qu'elles n'ont que des activités industrielles, ne contribuent pas à son alimentation.

b) Dans toute la mesure du possible, la production agricole de l'Allemagne devra être portée à son niveau maximum par tous moyens possibles.

c) L'Allemagne continuera à avoir une industrie importante, puisqu'elle conserve des régions comme la Saxe, la Thuringe, Berlin, Hambourg, Hanovre, Cassel...

d) Les ressources de l'Allemagne seront exclusivement réservées à ses besoins de paix et non plus à des achats de matières premières ou de produits fabriqués d'intérêt militaire.

e) La situation démographique de l'Allemagne est actuellement bouleversée par des perturbations exceptionnelles. Il n'est pas possible de penser que cette situation puisse être retenue comme un élément d'appréciation en vue d'un règlement permanent. Les mesures devront être entreprises pour remédier à ces perturbations, notamment par l'application d'une politique d'émigration.

33. — Toutefois, l'ensemble de ces mesures ne sera pas suffisant pour permettre à l'Allemagne nouvelle de vivre sans une aide extérieure. Mais les mesures territoriales envisagées n'aggraveront en rien le problème, puisque rien n'empêchera d'utiliser l'excédent de la balance des paiements de la Ruhr aux fins auxquelles il aurait pu être employé dans les limites anciennes du Reich. L'excédent de devises qui résultera des échanges extérieurs de la Ruhr pourra être affecté, selon la volonté des puissances responsables, soit aux réparations, soit à la couverture d'une fraction des achats extérieurs de l'Allemagne jugés indispensables par le Conseil de Contrôle interallié.

34. — Les considérations précédentes suffisent à fixer les caractères essentiels du territoire qu'il y a lieu de détacher de l'Allemagne et de soumettre à un régime international. Ce territoire devra comprendre en effet la plupart des industries et des mines dont il y a lieu de contrôler la production. Mais pour ne pas aggraver la difficulté du problème à résoudre, on devra rechercher la superficie minima compatible avec les conditions présentes.

Les limites tracées sur la carte fourniraient une solution satisfaisante au problème politique dont le présent aide-mémoire a tenté de définir, dans leurs grandes lignes, les incidences économiques.

(1) Il faut noter que les fournitures anglaises portent surtout sur du charbon maigre. Les importations accrues de coke et de fines à coke originaires de la Ruhr, en France, correspondant à l'accroissement de notre production sidérurgique, ne doivent donc pas être de nature à inquiéter les exportateurs anglais le jour où ils seraient à même de reprendre sur une plus grande échelle leurs ventes au dehors.